



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

### Amendes doublées en zone scolaire

**CANDIAC, le 21 août 2019** – Les policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon seront présents pour la rentrée scolaire de milliers d'élèves de la région. Ils seront déployés dans les zones scolaires afin de prévenir les comportements qui mettent en danger la sécurité des enfants, dont les excès de vitesse.

Par ailleurs, la Régie tient à informer la population que depuis le 1<sup>er</sup> août 2019, le montant des amendes pour les excès de vitesse commis dans les zones scolaires, en période scolaire, est doublé.

Pour illustrer l'impact de cette nouvelle mesure, voici un exemple : un conducteur qui circule à 51 km/h dans une zone de 30 km/h s'expose à une amende de 150\$ (263\$ avec les frais applicables) et deux points d'inaptitude.

Afin d'assurer la sécurité de tous, la Régie intermunicipale de police Roussillon invite les conducteurs à respecter les limites de vitesse et à faire preuve de prudence et de courtoisie en zone scolaire tout au long de l'année.

-30-

Section relations médiatiques  
514 918-4483

Communiqué: 2019-057

Page 1